Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/08/2024 - 126143 - 2016 B 18131 - 821 892 304 - ABCFP

Certifié
Conforme le
19/08/24

SAS ABCFP
29 AVENUE HOCHE

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

CABINET LSC

1bis rue Edmond Nocard

94410 Saint Maurice

Téléphone 01 43 78 34 96 Télécopie

Numéro SIRET 82477972200027

Détail de l'Actif

Etat exprimé en **euros**		01/01/2021 31/12/2021 12 mois		01/01/2020 31/12/2020 12 mois		Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET							
TOTAL III - Actif Circulant NET		**212 509,53**	***100,00***	**1 754 683,57**	***100,00***	**(1 542 174,04)**	***-87,89***
Marchandises		**169 811,73**	***79,91***	**309 811,73**	***17,66***	**(140 000,00)**	***-45,19***
370000	STOCK IMMEUBLE	169 811,73	*79,91*	309 811,73	*17,66*	(140 000,00)	*-45,19*
Autres créances		**42 697,80**	***20,09***	**1 444 439,13**	***82,32***	**(1 401 741,33)**	***-97,04***
445660	TVA DEDUCTIBLE	6 309,19	*2,97*	5 621,52	*0,32*	687,67	*12,23*
445661	TVA SUR DEPENSES RUE ANTIBES	34 014,61	*16,01*	34 014,61	*1,94*		
445670	CREDIT TVA A REPORTER	74,00	*0,03*	1 343,00	*0,08*	(1 269,00)	*-94,49*
445860	TVA SUR FNP			860,00	*0,05*	(860,00)	*-100,00*
467100	INDTE IMMOBILISATION ANTIBES			1 400 300,00	*79,80*	(1 400 300,00)	*-100,00*
467130	NOTAIRE TURPAULT	2 300,00	*1,08*	2 300,00	*0,13*		
Disponibilités				**432,71**	***0,02***	**(432,71)**	***-100,00***
512200	BNP 2012			432,71	*0,02*	(432,71)	*-100,00*
TOTAL DU BILAN ACTIF		**212 509,53**	***100,00***	**1 754 683,57**	***100,00***	**(1 542 174,04)**	***-87,89***

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**		01/01/2021 31/12/2021 (12 mois)		01/01/2020 31/12/2020 (12 mois)		Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		**(524 469,26)**	*-246,8*	**(131 274,56)**	*-7,48*	**(393 194,70)**	*-299,52*
Capital Social ou individuel		**500 000,00**	*235,28*	**9 000,00**	*0,51*	**491 000,00**	*N/S*
101100	CAPITAL	500 000,00	*235,28*	9 000,00	*0,51*	491 000,00	*N/S*
Report à nouveau		**(140 274,56)**	*-66,01*	**(101 749,95)**	*-5,80*	**(38 524,61)**	*-37,86*
119000	REPORT A NOUVEAU	(140 274,56)	*-66,01*	(101 749,95)	*-5,80*	(38 524,61)	*-37,86*
Résultat de l'exercice		**(884 194,70)**	*-416,0*	**(38 524,61)**	*-2,20*	**(845 670,09)**	*N/S*
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		**736 978,79**	*346,80*	**1 885 958,13**	*107,48*	**(1 148 979,34)**	*-60,92*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**195,81**	*0,09*			**195,81**	
512200	BNP 2012	195,81	*0,09*			195,81	
Emprunts et dettes financières divers		**688 120,95**	*323,81*	**1 144 729,97**	*65,24*	**(456 609,02)**	*-39,89*
455100	BFP	105 576,98	*49,68*	568 897,02	*32,42*	(463 320,04)	*-81,44*
455101	A BIBAS	65 557,15	*30,85*			65 557,15	
455102	D FABIANI	65 557,15	*30,85*			65 557,15	
455200	JM AARON	141 000,00	*66,35*	141 000,00	*8,04*		
455300	S COENCA	51 578,28	*24,27*	51 578,28	*2,94*		
455400	D COENCA	51 120,19	*24,06*	51 120,19	*2,91*		
455500	J COENCA	51 120,18	*24,06*	51 120,18	*2,91*		
455600	JC FINVEST	156 611,02	*73,70*	149 900,00	*8,54*	6 711,02	*4,48*
455700	MARHAM SA			131 114,30	*7,47*	(131 114,30)	*-100,00*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**48 562,03**	*22,85*	**741 228,16**	*42,24*	**(692 666,13)**	*-93,45*
040C	Collectif fournisseurs créditeurs	48 562,03	*22,85*	46 068,16	*2,63*	2 493,87	*5,41*
408100	FACT.NON PARV. -FRSS			695 160,00	*39,62*	(695 160,00)	*-100,00*
Autres dettes		**100,00**	*0,05*			**100,00**	
467140	5 QUAI ST PIERRE	100,00	*0,05*			100,00	
TOTAL DU BILAN PASSIF		**212 509,53**	*100,00*	**1 754 683,57**	*100,00*	**(1 542 174,04)**	*-87,89*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**		01/01/2021 31/12/2021 12 mois	01/01/2020 31/12/2020 12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation			**0,60**	**(0,60)**	*-100,00*
Ventes de marchandises					
Production vendue Biens					
Production vendue Services + Travaux					
Montant net du chiffre d'affaires					
Autres produits d'exploitation			**0,60**	**(0,60)**	*-100,00*
758000	PRODUITS DIVERS GEST.COURANTE		0,60	(0,60)	*-100,00*
Total des charges d'exploitation		**28 894,70**	**38 525,21**	**(9 630,51)**	*-25,00*
Achats de marchandises		**(140 000,00)**	**(504 000,00)**	**364 000,00**	*72,22*
607001	DEPENSES CANNES RUE ANTIBES	(140 000,00)	(504 000,00)	364 000,00	*72,22*
Variation de stocks de marchandises		**140 000,00**	**504 000,00**	**(364 000,00)**	*-72,22*
603700	VARIATION STOCK IMMEUBLE	140 000,00	504 000,00	(364 000,00)	*-72,22*
Autres achats et charges externes		**28 894,70**	**38 525,21**	**(9 630,51)**	*-25,00*
613000	LOCATIONS		581,23	(581,23)	*-100,00*
622600	HONORAIRES	28 231,99	37 511,47	(9 279,48)	*-24,74*
622700	FRAIS ACTES	212,61	101,54	111,07	*109,39*
627000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	450,10	330,97	119,13	*35,99*
Résultat d'exploitation		**(28 894,70)**	**(38 524,61)**	**9 629,91**	*25,00*
Total des produits financiers					
Total des charges financières					
Résultat financier					
Résultat courant avant impôts		**(28 894,70)**	**(38 524,61)**	**9 629,91**	*25,00*
Total des produits exceptionnels					
Total des charges exceptionnelles		**855 300,00**		**855 300,00**	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		**855 300,00**		**855 300,00**	
671800	CHARGES EXCEPT./OPE.GESTION	855 300,00		855 300,00	
Résultat exceptionnel		**(855 300,00)**		**(855 300,00)**	
Résultat de l'exercice		**(884 194,70)**	**(38 524,61)**	**(845 670,09)**	*N/S*

SAS ABCFP
SAS au capital de 500.000 €

Siège Social :
29, avenue Hoche
75008 PARIS

RCS PARIS 821 892 304

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 26 JUIN 2022

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE 26 JUIN A 18 HEURES, les actionnaires se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Dominique FABIANI agissant en sa qualité de Président de la Société BFP CAPITAL, propriétaire de 27.880 actions,
- Monsieur Jean-Claude FABIANI agissant en sa qualité d'Administrateur Délégué de la Société JC FINVEST, propriétaire de 4540 actions
- Monsieur Alexandre BIBAS, propriétaire de 8790 actions,
- Monsieur Dominique FABIANI, propriétaire de 8790 actions

Soit un total de 50.000 actions sur les 50.000 actions composant le capital social de la Société.

Le quorum est par suite atteint.

Les Actionnaires peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique FABIANI, porteur du plus grand nombre d'actions.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

Le Président déclare que le bilan et les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2021, le rapport du président et le texte des résolutions proposées a été adressés aux actionnaires dans les délais légaux et dans le même temps, tenus à leur disposition au lieu du siège social. Qu'ainsi les actionnaires

JCF

GB

ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Approbation des comptes et Bilan
- Quitus au président
- Affectation du résultat
- Démission du Président
- Election d'un nouveau Président

Puis le Président déclare la discussion ouverte, portant principalement sur les perspectives de redressement et de développement de la société.

Plus personne ne demandant la parole, le Président, après que les actionnaires se soient exprimés sur les points ci-dessus, déclare la discussion close et met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés constate qu'au cours de l'exercice 2021, la société n'a réalisé aucune opération et aucun chiffre d'affaires, que le déficit de l'exercice s'élève à 884.195 €. Approuve ledit bilan et les comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels que présentés par le président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés donne quitus au président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de 884.195 € au compte report à nouveau ainsi porté à 1.024.460 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

GB AB JCF

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate qu'aucune convention visée par l'Article L 223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire accepte la démission de Madame Sandra LEROY de ses fonctions de Présidente à effet du 30 juin 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire accepte la candidature de la société SIM INVESTMENTS, SA au capital de 31.000 €, RCS LUXEMBOURG B104433, dont le siège social est 117 route d'Arlon (8009) STRASSEN, représentée par son Administrateur Monsieur Georges BIBAS, 14-16 place Cornavin, (1201) Genève SUISSE et, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, la nomme présidente pour une durée de deux années renouvelables.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne par la présente pouvoir à tout porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes d'accomplir toutes démarches nécessaires, publication, enregistrement, dépôt au greffe, modification du registre du commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15H.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les actionnaires.

Le Président

Pour la société SIM Investments

Georges BIBAS

Pour BFP Capital

Dominique FABIANI

Pour JC FINVEST

Jean-Claude FABIANI

Alexandre BIBAS

Dominique FABIANI

aplitec

Société d'expertise comptable
Ordre régional de Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale de Paris

ABCFP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

aplitec

Société d'expertise comptable
Ordre régional de Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale de Paris

ABCFP

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 €
Siège social : 29 avenue Hoche
75008 PARIS

821 892 304 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée Générale de la société ABCFP SAS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCFP SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note « Faits Caractéristiques » de l'annexe aux comptes annuels concernant le litige opposant la société aux vendeurs du bien immobilier situé au 15 rue d'Antibes à Cannes.

- La note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant la continuité d'exploitation, assurée par le soutien du principal associé.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément :

Les principes et méthodes comptables décrites en annexe dans la note « Stocks et en cours » du paragraphe « Règles et Méthodes Comptables » exposent les modalités de détermination des coûts d'entrée en stock ainsi que leur mode de dépréciation. En conformité avec le paragraphe « faits caractéristiques » de l'annexe, nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies en annexe et de l'absence de remise en cause de cette valeur.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2022
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Marie-Françoise BARITAUX-IDIR

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021 Brut	31/12/2021 Amort. et Dépréc.	31/12/2021 Net	31/12/2020 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	169 812		169 812	309 812
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	42 698		42 698	1 444 439
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES				433
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)	**212 510**		**212 510**	**1 754 684**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**212 510**		**212 510**	**1 754 684**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	500 000	9 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(140 275)	(101 750)
	Résultat de l'exercice	**(884 195)**	**(38 525)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**(524 469)**	**(131 275)**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	196	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	688 121	1 144 730
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 562	741 228
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	100	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**736 979**	**1 885 958**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**212 510**	**1 754 684**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(884 194,70)	(38 524,61)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	736 979	1 885 958
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	196	
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				1
	Total des produits d'exploitation (1)				**1**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			(140 000)	(504 000)
	Variation de stock			140 000	504 000
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			28 895	38 525
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**28 895**	**38 525**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(28 895)**	**(38 525)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**		31/12/2021	31/12/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(28 895)**	**(38 525)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(28 895)**	**(38 525)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	855 300	
	Total des charges exceptionnelles	**855 300**	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(855 300)**	
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**884 195**	**1** **38 525**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(884 195)**	**(38 525)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **212 510** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 0 euros et un total **charges** de **884 195** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-884 195** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021.**
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions des règlements ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et suivants, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG et homologué par arrêté le 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation compte tenu du soutien du principal associé,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Toutes les dépenses afférentes à ce projet immobilier sont comptabilisées en stock, avant leur éventuelle affectation ultérieure en immobilisation, car elle concerne un bien immobilier dont la destination (destiné à être vendu ou donné en location) est incertaine à ce jour.

Le cout d'entrée en stock du bien immobilier est évalué comme suit :

- cout d'acquisition du bien,
- frais d'acquisition,
- honoraires,
- commissions sur achats,
- frais d'acte et droits de mutation,
- charges de remise en état du bien,
- frais de démolition,
- indemnités d'éviction.

Les frais financiers ne sont pas stockés.

Les stocks sont dépréciés lorsque le cout d'entrée du bien est supérieur à sa valeur actuelle.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements donnés
Néant

Engagements reçus
Néant

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL						

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	40 398	40 398	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	2 300	2 300	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**42 698**	**42 698**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	196	196		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	48 562	48 562		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	688 121	688 121		
	Autres dettes	100	100		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**736 979**	**736 979**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 425 933

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		900,00	10,0000	9 000,00
Emises pendant l'exercice		49 100,00	10,0000	491 000,00
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		**50 000,00**	**10,0000**	**500 000,00**

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**	31/12/2021
Total des Charges à payer	

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Faits caractéristiques

Etat exprimé en **euros**

Le contentieux qui oppose la société aux époux DUFFAUT et à la société RIMONT, résultant de la promesse de vente de l'immeuble 15, rue d'Antibes (06400) Cannes faisait au 31 décembre 2020, l'objet d'une procédure devant le Tribunal Judiciaire de Grasse.

Le jugement rendu le 12 janvier 2021 a constaté que la promesse de vente des 17 et 24 mai 2016 était caduque de plein droit.

La société a interjeté appel du jugement du 12 janvier 2021 et est en attente de l'arrêt de la Cour d'Appel. Néanmoins, en application de ce jugement et dans l'attente de sa réforme, l'indemnité d'immobilisation a été passée en perte.

En conséquence, l'ensemble des paiements réalisés auprés du notaire au titre de l'indemnité d'immobilisation ont été coomptabilisés en charges exceptionnelles pour un montant de 850 300 euros en date du 12 janvier 2021.

Toutefois, les autres dépenses liées au projet immobilier, de 170 k€ au 31 décembre 2021 ont été conservées en stocks compte tenu de la validité du permis de construire toujours en cours à la clôture du 31 décembre 2021. Ce dernier ayant une valeur intrinsèque significative qui permet de couvrir la valeur des stocks à la clôture de l'exercice. Le permis de construire est valable jusqu'en mai 2022 et a fait l'objet d'une demande de renouvellement à cette date. Cette demande est en cours d'instruction à la date d'arrêté des comptes et la société estime qu'il y a de bonnes chances que la procédure de renouvellement aboutisse.

La société a également procédé au 29 décembre 2021 à une augmentation de capital par compensation de créance à hauteur de 491 000 euros portant le capital social de 9 000 euros à 500 000 euros.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, toujours en cours durant l'exercice 2021, n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Faits postérieurs à la clôture

Etat exprimé en **euros**

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. L'épidémie de Covid-19 étant toujours en cours à la date d'arrêté des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. La direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.